Lutte contre certaines maladies des poissons, en particulier le saumon

1999/0191(CNS) - 21/02/2000

La commission a adopté le rapport (procédure de consultation) de M. Ian HUDGHTON (Verts/ALE, UK) qui approuve, sous réserve d'un certain nombre d'amendements, la proposition de la Commission modifiant la directive sur des mesures de lutte contre certaines maladies des poissons. Le rapport note que l'actuel régime d'élimination sélective n'a pas produit les résultats escomptés: l'AIS n'a pas été éradiquée et le nombre de cas continue d'augmenter. Il estime que les modifications de la directive proposées par la Commission sont acceptables en ce qu'elles prévoient non un assouplissement du régime actuel, mais des mesures visant à assurer une mise en oeuvre plus logique et plus systématique des contrôles. Ainsi, les exploitants pourraient mettre sur le marché les saumons sains, au lieu de devoir les éliminer avant qu'ils aient atteint une taille commerciale. La commission parlementaire a reconnu l'urgence de la proposition et le besoin impératif d'éviter tout nouveau retard qui pourrait aggraver la crise que subit le secteur du saumon. Elle estime donc qu'il faut approuver la proposition sans modifications substantielles mais souligne que celle-ci ne prend pas en compte d'autres questions incontournables, telles que l'indemnisation et la présence de l'AIS chez le saumon sauvage. Elle demande en particulier à la Commission de lancer des travaux de recherche scientifique et technique pour la mise au point d'un vaccin, ainsi qu'une étude adéquate sur les foyers de l'AIS et sur la contamination éventuelle entre saumons d'élevage et saumons sauvages.